

Paris, le 21 novembre 2017

Engagé contre le harcèlement sexuel, l'Ordre des médecins fixe trois principes : transparence, prévention et sanction

Pleinement engagé contre le harcèlement et les abus sexuels dans le milieu médical, l'Ordre des médecins fixe trois principes qui doivent unir la profession dans ce combat : transparence, prévention et sanction.

L'Ordre des médecins encourage à nouveau les personnes qui déclarent être victimes de harcèlement sexuel dont l'auteur serait médecin à porter plainte devant ses instances, afin que les abus soient reconnus et sanctionnés professionnellement.

Dans une communication transmise aux Conseils départementaux ordinaires, le Conseil national rappelle que le harcèlement et les abus sexuels – qu'ils soient exercés par un médecin envers un membre de l'équipe de soins, un collaborateur, un étudiant ou un patient – sont définis et réprimés tant par le Code Pénal et le Code du Travail que par le Code de Déontologie Médicale.

Ces agissements inacceptables, contraires aux principes éthiques et déontologiques de la profession, doivent être combattus sans relâche. Pour cela, l'Institution fixe trois principes majeurs.

- Le premier, celui de la transparence, consiste à réaffirmer l'obligation pour les Conseils départementaux, dès réception de signalements pour harcèlement sexuel, d'en prendre acte et d'entamer systématiquement la procédure disciplinaire habituelle.
- Le deuxième, celui de la prévention, vise à rappeler la nécessité de sensibiliser les étudiants et les médecins à ces comportements tout au long de leur cursus universitaire et professionnel.
- Enfin, le principe de la sanction, à travers le jugement en toute indépendance des chambres disciplinaires lorsque de tels actes sont avérés.

« La profession toute entière doit se mobiliser pour dénoncer et combattre le harcèlement sexuel dans le milieu médical, explique Patrick Bouet, Président du Conseil national. Nous réitérons aujourd'hui notre appel : dès lors qu'un médecin est mis en cause, n'attendez plus et saisissez l'Ordre. Notre institution sera toujours un allié important aux côtés des victimes de harcèlement sexuel. »

www.conseil-national.medecin.fr

Contact presse

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57